

*COMMUNE DE FORTSCHWIHR***Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la
commune de Fortschwihr
Séance du 31 janvier 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 31 janvier 2017 à 19h30, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 26 janvier 2017,

sous la présidence de Mme Hélène BAUMERT, maire

- En présence de : M. Michel SCHOENENBERGER, M. Bernard MUNSCH, Mme Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de Mme Sandrine DUFOUR, Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Karine LEY, Mme Béatrice VONARB, M. Pascal MULLER et M. Pascal SYDA, conseillers municipaux.

A donné procuration : /

Etait absent excusé : /

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2016
3. Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire informe qu'elle a convoqué le conseil municipal en urgence en raison de la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour, avant le 1^{er} février, le point n°3.

Les conseillers municipaux en prennent acte.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Karine LEY est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2016.

3 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison d'une durée

hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Article 1^{er} : À compter du 01/02/2017, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Article 3 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel saisonnier.

Article 34: Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

DIVERS

Projet de PLU de Bischwihr

Monsieur Michel Schoenenberger, adjoint, a représenté la commune de Fortschwihr lors de la réunion des personnes publiques associées qui s'est tenue le 2 novembre 2016 dans le cadre du projet de PLU de Bischwihr.

Il présente aux conseillers municipaux les points marquants de ce projet.

L'extension des zones urbanisables s'effectuera vers l'Ouest (non vers Fortschwihr). Le développement démographique prévisible de la commune de Bischwihr aura un impact sur les effectifs scolaires en primaire à Fortschwihr.

Agenda 2017

Un exemplaire de l'agenda 2017 de la Ville de Colmar est remis à chaque conseiller présent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Tableau des signatures pour l'approbation des délibérations du conseil municipal de la commune de Fortschwihr de la séance du 31 janvier 2017

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2016
3. Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Mme Hélène BAUMERT	Maire		
M. Michel SCHOENENBERGER	Adjoint		
M. Bernard MUNSCH	Adjoint		
Mme Sylvie GROSS	Adjointe		
Mme Nadine RESCH-ROSIN	Adjointe		
Mme Béatrice VONARB	Conseillère Municipale		
M. Pascal SYDA	Conseiller Municipal délégué		
M. Pascal MULLER	Conseiller Municipal		
Mme Véronique HAEFFLINGER	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Karine LEY	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Sandrine DUFOUR	Conseillère Municipale		